

## RESTAURATION

**Depuis plusieurs mois, la façon de se restaurer chez Dassault Biarritz a évolué au rythme des mesures sanitaires mises en place pour contrer la propagation du virus de la COVID 19.**

Avec 26 000 nouveaux cas par jour en France, la situation reste préoccupante. La Direction de Biarritz a installé un chapiteau pour coller aux dernières exigences sanitaires gouvernementales. Certes, ce n'est pas la panacée mais on a encore la possibilité de manger chaud. Pour autant, il est nécessaire de rappeler les responsabilités de chacun.

### **La DIRECTION GENERALE DASSAULT :**

Dans le même temps autorise les salariés à manger sur son poste de travail en secteur tertiaire !

Ces décisions contradictoires et qui opposent les salariés ont poussé la CFDT à écrire à la Direction Générale le courrier au verso de ce tract.

La solution trouvée à Biarritz n'est absolument pas conviviale mais elle est à comparer à une situation extérieure où tous les lieux de restauration et de convivialité sont fermés et où l'espoir de réouverture s'éloigne à chaque point gouvernemental. Des milliers de salariés du tertiaire, du BTP, de l'administration, etc... sont livrés à eux-mêmes car privés de lieux de restauration.

### **La SODEXO :**

- **Le personnel :** devant le surcroît de travail que représentent ces nouvelles mesures, le besoin en personnel SODEXO est criant. Le chapiteau équivaut à une nouvelle salle à préparer, désinfecter et nettoyer quotidiennement. Dans ce contexte, le PSE envisagé va à l'encontre de ce nécessaire renforcement de l'équipe. Nous le voyons bien, c'est une course contre la montre quotidienne pour chacun des salariés de la SODEXO qui font tout leur possible pour nous rendre la pause déjeuner agréable. Alors, nous souhaitons que les responsables de cette société intègrent ces nouveaux paramètres pour que le restaurant fonctionne sans surcharger le personnel.
- **L'offre :** après avoir accepté au début de la crise et cela pendant plusieurs jours un prix unique de 3,90€/repas (sans compter la part direction et la part CSE), les consommateurs ont depuis une prestation dégradée par rapport à celle qui existait avant la COVID. Certes, on peut comprendre certaines exigences sanitaires, mais on ne peut pas comprendre que le ticket de caisse augmente car le choix présenté ne nous permet pas de nous restaurer à un tarif moyen sur la semaine (2,70€) tout en bénéficiant d'une cuisine de qualité. Nous demandons à la SODEXO de résoudre rapidement cette équation car le risque fort serait la désaffection des consommateurs. Le sentiment général est que la SODEXO profite de la crise pour la faire payer aux consommateurs sans qu'ils aient pour autant le niveau de prestation équivalent.

**La CFDT défend coûte que coûte la restauration sur site et, dans le même temps, souhaite que les salariés puissent se restaurer dans des conditions sanitaires maximum pour éviter une éventuelle contamination.**

**Les chiffres parlent d'eux-mêmes et tant que la vaccination n'aura pas produit ses effets, la vie conviviale n'aura malheureusement toujours pas sa place.**



S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

DASSAULT AVIATION  
www.cfdt-dassault.eu

Anglet le 3 février 2021

**Madame Valérie GUILLEMET**  
Directrice des ressources humaines

**Emmanuel VIDAL**  
Délégué syndical central CFDT

Madame la Directrice,

Le Président de la République Française a refusé un nouveau confinement pour privilégier la responsabilité individuelle et collective qui passe par le respect des gestes barrières, le port du masque et le télétravail partout où il peut être mis en place.

La CFDT constate que le télétravail pour raison sanitaire dans le cadre de la Covid-19 n'est plus à l'ordre du jour chez Dassault dans les établissements de production à l'exclusion des personnes à l'isolement pour pathologies aggravantes.

Dans le même temps, la norme de distanciation physique a été augmentée dans les restaurants d'entreprise pour prévenir les contaminations sur les lieux de restauration ce qui pose des problèmes. La norme est passée de 4m<sup>2</sup> à 8m<sup>2</sup> par personne

Pour y faire face, vous avez autorisé les repas au poste de travail dans les bureaux.

Pour la CFDT il est au contraire préférable de favoriser la mise en place de lieux provisoires de restauration (tel que des barum chauffés) avec 8m<sup>2</sup> par personne et de compléter ce dispositif en permettant à tous les salariés volontaires de télétravailler autant que possible.

Dans la phase actuelle où des mesures de couvre-feu à 18h00 sont prises et où le gouvernement demande à chacun de faire des efforts, la CFDT et l'opinion publique ne comprendraient pas que notre société ne prenne pas sa part et s'oppose à une extension du télétravail.

Dans l'attente de votre réponse, soyez assurée, Madame la Directrice, de mes respectueuses salutations.

Le Délégué Syndical Central  
Emmanuel VIDAL